

## EXPEDITION ACTIVITIES

### PURPOSE

1. This annex describes the policy with respect to the delivery, support and resources for the Army Cadet expedition activities.

### GENERAL

2. This annex provides details on the structure, objectives and scope of the Army Cadet Expedition activities.

3. The conduct of Army Cadet Expedition activities is described in:

- a. A-CR-CCP-951/PT-002, Royal Canadian Army Cadets (Army Cadets) Adventure Training Safety Standards;
- b. A-CR-CCP-701/PG-001, Qualification Standard and Plan, Green Star;
- c. A-CR-CCP-702/PG-001, Qualification Standard and Plan, Red Star;
- d. A-CR-CCP-703/PG-001, Qualification Standard and Plan, Silver Star; and
- e. A-CR-CCP-704/PG-001, Qualification Standard and Plan, Gold Star.

### AUTHORITY

4. The following senior staff functions are outlined below:

- a. Director Cadets & Junior Canadian Rangers (D Cdts & JCR):
  - (1) approving authority for all National Army Cadet Expeditions (National and International),
  - (2) strategic planning,

## ACTIVITÉS D'EXPÉDITIONS

### OBJET

1. Cette annexe présente la politique sur la prestation, l'appui et les ressources des activités d'expéditions des cadets de l'Armée.

### GÉNÉRALITÉS

2. Cette annexe détaille la structure, les objectifs et la portée des activités d'expédition des cadets de l'Armée.

3. La prestation des activités d'expéditions des cadets de l'Armée est décrite dans les publications suivantes :

- a. A-CR-CCP-951/PT-003, Cadets royaux de l'Armée canadienne, Règles de sécurité de l'entraînement par l'aventure.
- b. A-CR-CCP-701/PG-002 NQP Étoile verte des Cad RAC;
- c. A-CR-CCP-702/PG-002 NQP Étoile rouge des Cad RAC;
- d. A-CR-CCP-703/PG-002 NQP Étoile argent des Cad RAC; et
- e. A-CR-CCP-704/PG-002 NQP Étoile d'or des CadRAC.

### AUTORITÉ

4. Les fonctions supérieures d'état-major pertinentes sont énumérées ci-dessous :

- a. Directeur – Cadets et Rangers juniors canadiens (D Cad & RJC) :
  - (1) autorité approuvatrice de toutes les expéditions nationales des cadets (nationale et internationale),
  - (2) planification stratégique,

- (3) policy development,
  - (4) development of national publications, and
  - (5) coordination of national activities; and
- b. Regional Cadet Support Unit (RCSU):
- (1) approving authority for Expedition activities conducted at Cadet Corps, Zone and Regional levels,
  - (2) implementing and supporting the Expedition Programme at Cadet Corps, Zone and Regional levels, and
  - (3) providing quality control in the planning and risk management of activities relating to the Expedition Programme conducted at the Cadet Corps, Zone and Regional levels.
- (3) élaboration des politiques,
  - (4) élaboration des publications nationales, et
  - (5) coordination des activités nationales; et
- b. Unité régionale de soutien aux cadets (URSC) :
- (1) autorité approuvatrice pour les activités d'expéditions organisées au niveau du corps de cadets, des zones et de la région,
  - (2) mise en œuvre et appui du programme d'expéditions au niveau du corps de cadets, des zones et de la région, et
  - (3) contrôle de la qualité de la planification et de la gestion des risques des activités pertinentes au programme d'expéditions menées aux niveaux du corps de cadets, des zones et de la région.

## OBJECTIVES

5. In the context of the overall Expedition Activities, the objectives are to:

- a. provide the vehicle to deliver the Army Cadet Program;
- b. promote recruiting and retention;
- c. develop leadership skills, while enhancing individual self-concepts, such as self-confidence, self-reliance, self-esteem, self-discipline, etc.; and

## OBJECTIFS

5. Les objectifs d'ensemble des activités d'expédition consistent à :

- a. fournir le véhicule servant à la prestation du programme des cadets de l'Armée;
- b. promouvoir le recrutement et la rétention;
- c. perfectionner les compétences en leadership des cadets tout en enrichissant l'idée que chacun d'eux a de lui-même, notamment au chapitre de la confiance en soi, de l'autonomie, de l'estime de soi, de l'autodiscipline et ainsi de suite; et

- d. raise the profile and promote the distinct character of the Army Cadet Program as a challenging, dynamic and unique youth program.

- d. rehausser le profil et promouvoir la nature distinctive du programme des cadets de l'Armée en tant que programme de jeunesse stimulant, dynamique et unique.

## CORPS REPRESENTATION

6. As a high-end activity of the Army Cadets, expedition activities have to be actively promoted within each cadet corps as a challenge towards which cadets should work. Ideally, all cadet corps should see at least one of their cadets request participation in regional and/or national expeditions every two years on average. It is the role of Corps COs to ensure that competent cadets are identified and that their candidacy is forwarded to headquarters.

## REPRÉSENTATION DES CORPS

6. À titre d'activité de haut-niveau des CadRAC, les expéditions doivent être publicisées activement au sein des corps comme un défi vers lequel les cadets doivent progresser. Idéalement, tous les corps de cadets devraient voir au moins un de leurs cadets appliquer pour les expéditions régionales et/ou nationales, à chaque deux ans en moyenne. C'est le rôle du cmdt du corps de cadets de s'assurer que les cadets compétents sont identifiés et que leurs candidatures sont acheminées aux quartiers-généraux.

## SCALE OF ISSUE

7. The equipment requirement for the Expedition Activities is detailed in CFS D08-117 - Army Cadet Expedition Programme.

## BARÈME DE DOTATION

7. Les besoins en équipement des activités d'expédition sont décrits en détail au barème de distribution CFS-117, Programme d'expéditions des cadets de l'Armée.

## DESCRIPTIONS

8. Army Cadets Expedition Activities. Expedition activities are a vehicle within the Army Cadet Programme to develop leadership skills, teamwork and personal growth through challenging adventure-based activities with a perception of risk. It creates both physical and mental challenges that are designed to promote and maintain enthusiasm towards the Army Cadet Programme.

## DESCRIPTIONS

8. Activités d'expéditions des cadets de l'Armée. Les activités d'expéditions sont un véhicule qu'emploie le programme des cadets de l'Armée pour perfectionner les compétences en leadership, l'esprit d'équipe et la croissance personnelle au moyen d'activités stimulantes axées sur l'aventure et teintées de risque. Elles créent des défis physiques et mentaux visant à promouvoir et à conserver l'enthousiasme envers le programme des cadets de l'Armée.

9. Expedition. An expedition is an outdoor activity that consists of dynamic travel of no less than one day with an outdoor overnight component in duration, where there is a clear goal associated with the activity. It is built to allow cadets to use the training received, in real time, in outdoor skills and leadership.

9. Expédition. Une expédition est une activité consistante en une sortie dynamique d'au moins un jour, incluant une nuit à l'extérieur, à laquelle s'associe un but clair. Elle est construite pour permettre aux cadets d'utiliser les connaissances acquises, en temps réel, dans un environnement de plein-air et de leadership.

10. Expedition Centre (EC). The EC consolidates resources that are above the corps level to provide challenging and/or adventure training opportunities.

11. Risk. Exposure to chance of injury or loss; it is a function of the probability of an adverse or unwanted event, and the severity or magnitude of the consequence of that event.

12. Risk Management. The management of risk factors surrounding an activity to reduce accident potential. The management of risk, both real and perceived, is done through analysis of training. It also includes constant monitoring of safe conduct of training and immediate response to changing situations, including the act of stopping an activity where the situation warrants.

## ROLE AND MANDATE OF EXPEDITION CENTRES

13. The roles and mandates are as follows:

a. Primary. Responsible to deliver the one weekend of adventure training activity for Silver (PO 326) and Gold Star (PO 426) cadets IAW QSPs; and

b. Secondary:

(1) support adventure training activities for Green (PO 123) and Red Star (PO 223) cadets IAW QSPs,

(2) collaborate with, and support where possible, regional expeditions,

10. Centre d'expéditions (CE). Le CE consolide les ressources qui dépassent le niveau du corps afin de produire des possibilités d'entraînement stimulant et (ou) axé sur l'aventure.

11. Risque. L'exposition au risque de blessure ou de perte est fonction de la probabilité d'événement contraire ou non voulu et de la gravité ou de l'ampleur des conséquences de cet événement.

12. Gestion des risques. Gestion des facteurs de risque entourant une activité dans le but d'en réduire le potentiel d'accident. La gestion des risques réels et perçus se fait par analyse de l'entraînement. Elle comprend également la surveillance constante de la prestation sécuritaire de l'entraînement et la réaction immédiate à tout changement des conditions, incluant l'action d'arrêter l'activité si la situation le requiert.

## RÔLE ET MANDAT DES CENTRES D'EXPÉDITION

13. Les rôles et mandats sont énumérés ci-dessous :

a. Rôle principal. Responsabilité de fournir une fin de semaine d'activités d'entraînement par l'aventure, aux cadets des niveaux de l'étoile argent (OREN 326) et or (OREN 426) tel que défini aux NQPs; et

b. Rôles secondaires :

(1) soutien aux activités d'entraînement par l'aventure pour les cadets des niveaux de l'étoile verte (OREN 123) et rouge (OREN 223) tel que défini aux NQPs,

(2) collaborer et soutenir, là où c'est possible, les expéditions régionales,

- (3) provide training opportunities for senior cadets to act as support staff, and
- (4) loan equipment in support of other the Army Cadet outdoor activities where possible.

#### **SCOPE OF ARMY CADET EXPEDITION ACTIVITIES**

14. Army Cadets are authorized to participate in the following expedition activities, detailed in A-CR-CCP-951/PT-002, as part of mandatory training, optional training, directed activities and summer programme.

- a. canoeing and kayaking;
- b. caving;
- c. climbing, and mountaineering;
- d. cross-country skiing;
- e. hiking and backpacking;
- f. mountain biking;
- g. orienteering;
- h. rafting; and
- i. ropes and challenge course.

15. Expedition activities not listed in paragraph 14 may be authorized by the RCSU following a proper risk analysis.

- (3) fourniture de possibilités d'entraînement aux cadets séniors en tant que personnel de soutien, et
- (4) prêt d'équipement à l'appui d'autres activités de plein-air des cadets de l'Armée là où c'est possible.

#### **PORTEE DES ACTIVITES D'EXPEDITION DES CADETS DE L'ARMEE**

14. Les cadets de l'Armee sont autorisés à prendre part aux activités d'expéditions suivantes, décrites plus avant dans la publication A-CR-CCP-951/PT-003, dans le cadre de l'entraînement obligatoire, d'activités facultatives, d'activités dirigées et du programme d'été.

- a. canot-kayak;
- b. spéléologie;
- c. escalade et alpinisme ;
- d. ski de fond;
- e. randonnée et grande randonnée pédestre;
- f. vélo de montagne;
- g. orientation;
- h. descente en eau vive; et
- i. parcours de corde et d'hébertisme.

15. L'URSC peut autoriser des activités d'expéditions ne figurant pas au paragraphe 14 après avoir effectué une analyse appropriée du risque.

## EXPEDITION COMPONENTS

16. Expeditions consist of the following:

- a. one weekend of adventure training activity for Green and Red Star cadets at the corps level;
- b. one weekend of adventure training activity for Silver and Gold Star cadets at the EC;
- c. Regional Expeditions as directed by the RCSU (RDA);
- d. Summer Training expedition activities, in support to CSTC QSP, Advanced Training and Exchanges; and
- e. National Expeditions (National and International) as directed by D Cdts & JCR.

## REGIONAL EXPEDITION

17. Regional expeditions are part of the RDA. The level of challenge and difficulty has to be appropriate for DP 3 Cadets.

18. Regional expeditions will be designed using the following parameters:

- a. between 4 to 10 days in duration, within the region, with at least two of the authorized modes of transportation;
- b. designed to provide a significant sense of personal accomplishment. Cadets must be reasonably capable of meeting the challenge presented to them based on their past experience and training;
- c. an experiential approach to learning is utilized comprised primarily of adventure-based activities at an intermediate to advanced level of

## ÉLÉMENTS D'EXPÉDITIONS

16. Les expéditions se constituent de ce qui suit :

- a. une activité d'entraînement par l'aventure d'une fin de semaine pour les cadets des étoiles verte et rouge au niveau du corps;
- b. une activité d'entraînement par l'aventure d'une fin de semaine pour les cadets des étoiles argent et or au CE;
- c. des expéditions régionales selon les directives de l'URSC (ADER);
- d. Des activités d'expéditions de CIEC à l'appui des NQP de cours d'instruction des CIEC, de l'instruction avancée et des échanges; et
- e. des expéditions nationales (nationale et internationale) selon les directives du D Cad & RJC.

## EXPÉDITIONS RÉGIONALES

17. Les expéditions régionales font partie des ADER. Le niveau de défi et de difficulté offert doit être adéquat pour les cadets de PD 3.

18. L'expédition doit être conçue selon les paramètres suivants :

- a. durée de 4 à 10 jours, au sein de la région, incluant au moins deux des modes de transport autorisés;
- b. l'expédition doit produire un sentiment net de réussite personnelle; les cadets doivent avoir la capacité raisonnable de relever le défi posé selon leur expérience et leur entraînement;
- c. emploi d'une approche expérimentuelle de l'apprentissage comprenant principalement des activités axées sur l'aventure de niveau intermédiaire à

intensity. The remaining time should be allocated to new skill development training and although not essential, may include some component of citizenship only where resources permit and where it does not detract from the expedition purpose;

- d. where the level of difficulty is high, the expedition must allow cadets to utilize skills that have previously been taught and practiced; and
  - e. they represent a level of challenge and adventure that exceeds that available at the Zone level.
19. Training allocation will not be issued to cadets participating in a regional expedition.

20. Cadets must meet the following prerequisites:
- a. Gold Star qualified;
  - b. minimum 15 years of age;
  - c. have participated at Zone level activities;
  - d. CFAIP Bronze level qualified for the age group when applying for the expedition; and
  - e. medically fit IAW CATO 16-02 and have no medical restrictions.

21. Priority will be given to cadets that rank higher in the NSE, at the regional level, at the time of selection.

22. The request for participation of cadets must be submitted through Fortress.

avancé; le temps restant sera consacré à l'acquisition de compétences nouvelles et, bien que cela ne soit pas essentiel, pourra comprendre un élément de citoyenneté là où les ressources le permettent et où cet enseignement ne s'écarte pas du but de l'expédition;

- d. si le degré de difficulté est élevé, l'expédition doit permettre aux cadets de mettre à profit les compétences déjà enseignées et déjà mises en pratique; et
- e. le degré de défi et d'aventure de ces expéditions doit dépasser celui du niveau zone.

19. Les cadets participants ne recevront pas de prime d'instruction pour leur participation à l'expédition régionale.

20. Les cadets doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes:
- a. qualifiés étoile d'or;
  - b. avoir au moins 15 ans;
  - c. avoir pris part aux activités de niveau zone;
  - d. être qualifié niveau bronze du NECPC pour le niveau d'âge lors de la demande de participation à l'expédition; et
  - e. être médicalement aptes, conformément à l'OAIC 16-02, et ne faire l'objet d'aucune restriction d'ordre médical.

21. La priorité sera accordée aux cadets qui ont accumulé plus de points à l'ENE au niveau régional au moment de la sélection.

22. Les demandes de participation des cadets doivent être soumises par Forteresse.

23. A CIC Officer who applies for a regional expedition must meet the following prerequisites:

- a. MOC 00232-02;
- b. possess experience in outdoor activities and/or expeditions;
- c. medically fit IAW CFAO 34-45 and have no medical restrictions;
- d. meet the physical fitness requirements and physical fitness specific to the requested expedition. The standards will be published in the call for candidacies;
- e. possess at a minimum a valid first aid qualification with level A CPR, unless otherwise mentioned;
- f. be recommended by the Cadet Corps CO; and
- g. be approved by the RCSU CO.

24. Specific outdoor qualification and physical fitness requirements may be required from Officer Staff, depending on the level of difficulty of each expedition. The standards will be published in the call for candidacies.

## NATIONAL AND INTERNATIONAL EXPEDITIONS

25. National and International Expeditions are NDA, organized and conducted on behalf of the D Cdts & JCR.

26. National and International Expeditions are conducted to develop and retain senior Army Cadets and to enhance their ability to assist in delivering the expedition activities. Expeditions

23. Les officiers du CIC désireux de participer à l'expédition régionale doivent satisfaire aux critères suivants :

- a. GPM 00232-02;
- b. expérience en activités axées sur l'aventure et (ou) en expéditions;
- c. être médicalement apte conformément à l'OAFC 34-45 et ne faire l'objet d'aucune restriction d'ordre médical;
- d. les normes de conditionnement physique exigées des adultes accompagnateurs pourraient varier selon le degré de difficulté de chaque expédition. Les normes exigées seront publiées dans l'appel de candidatures;
- e. avoir au moins une qualification de secourisme général avec RCR de niveau A, à moins d'indication différente;
- f. être recommandé par le cmdt du CC; et
- g. être approuvé par le cmdt de l'URSC.

24. Certaines qualifications de plein air et normes de conditionnement physique pourraient être exigées des officiers accompagnateurs selon le degré de difficulté de chaque expédition. Les normes exigées seront publiées dans l'appel de candidatures.

## EXPÉDITIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES

25. Les expéditions nationales et internationales sont des ADEN dirigées, organisées et administrées au nom du D Cad & RJC.

26. Les expéditions nationales et internationales visent à perfectionner et à garder en poste les cadets seniors ainsi qu'à affiner leur capacité de contribuer à la prestation des

will be conducted using an experiential approach to learning comprised primarily of adventure-based activities at an intermediate to advanced level of intensity. The remaining time should be allocated to new skill development training and although not essential, may include some component of citizenship only where resources permit.

27. Cadets must meet the following prerequisites

- a. minimum 16 years of age prior to the expedition;
- b. have completed the Silver Star and Gold Star expedition activities at the EC;
- c. CFAIP Bronze level standard for the age group when applying for the expedition; and
- d. medically fit IAW CATO 16-02 and have no medical restrictions.

28. During the selection process, RCSU may give precedence to cadets who have participated in a regional expedition, the Expedition Instructor Course and/or the Leadership and Challenge Course or have well documented civilian experiences in the outdoor/ expedition field.

29. When several cadets of similar backgrounds need to be ranked, priority must be given to cadets that have accumulated the higher number of points in the National Star of Excellence (NSE) at the time of selection.

30. A cadet can only participate in one national or international expedition a year (period of 12 consecutive months from the first expedition).

activités d'expéditions. Les expéditions empruntent une approche expérimentale de l'apprentissage dont les activités seront principalement axées sur l'aventure à un niveau d'intensité intermédiaire à avancé. Il est bon de consacrer le temps restant à l'acquisition de compétences nouvelles et, bien que cela ne soit pas essentiel, à un élément de citoyenneté là où les ressources le permettent.

27. Les cadets doivent satisfaire aux conditions d'éligibilité suivantes:

- a. avoir au moins 16 ans avant l'expédition;
- b. avoir complété les activités d'expédition du CE pour l'étoile argent et l'étoile or;
- c. être qualifié niveau bronze du NECPC pour le groupe d'âge lors de la demande de participation à l'expédition; et
- d. être médicalement apte à l'activité selon les stipulations de l'OAIC 16-02, et ne faire l'objet d'aucune restriction d'ordre médical.

28. Lors de la sélection, l'URSC peut donner précédence aux cadets qui ont participé à une expédition régionale, au cours d'instructeur d'expédition et/ou au cours de leadership et challenge, ou qui présentent des expériences civiles documentées au niveau du plein-air/ expéditions.

29. Si un besoin existe de départager des cadets d'expériences similaires, la priorité sera accordée aux cadets qui ont accumulé plus de points à l'Etoile nationale d'excellence (ENE) au moment de la sélection.

30. Un cadet peut seulement participer à une expédition nationale ou internationale par année (période de douze mois consécutifs de la première expédition).

31. The requests for participation of cadets must be submitted through Fortress.

32. A CIC Officer who applies for a national or international expedition must meet the following prerequisites:

- a. MOC 00232-02;
- b. possess experience in outdoor activities and/or expeditions;
- c. medically fit IAW CFAO 34-45 and have no medical restrictions;
- d. meet the physical fitness requirements and physical fitness specific to the requested expedition. The standards will be published in the call for candidacies;
- e. possess at a minimum a valid first aid qualification with level A CPR, unless otherwise mentioned;
- f. be recommended by the Cadet Corps CO;
- g. be approved by the RCSU; and
- h. be approved by the SSO Army Cadets.

33. Specific outdoor qualification and physical fitness requirements may be required from Officer Staff, depending on the level of difficulty of each expedition. The standards will be published in the call for candidacies.

34. The following qualifications, knowledge, skills and experience are desirable in a CIC officer who applies for a national/international expedition:

31. Les demandes de participation des cadets doivent être soumises par Forteresse.

32. Les officiers du CIC désireux de participer à l'expédition nationale ou internationale doivent satisfaire aux critères suivants :

- a. GPM 00232-02;
- b. expérience en activités axées sur l'aventure et (ou) en expéditions;
- c. être médicalement apte conformément à l'OAFC 34-45 et ne faire l'objet d'aucune restriction d'ordre médical;
- d. les normes de conditionnement physique exigées des adultes accompagnateurs pourraient varier selon le degré de difficulté de chaque expédition. Les normes exigées seront publiées dans l'appel de candidatures;
- e. avoir au moins une qualification de secourisme général avec RCR de niveau A, à moins d'indication différente;
- f. être recommandé par le cmdt du CC;
- g. être approuvé par le cmdt de l'URSC; et
- h. être sélectionné par l'OSEM Cad Armée.

33. Certaines qualifications de plein air et normes de conditionnement physique pourraient être exigées des officiers accompagnateurs selon le degré de difficulté de chaque expédition. Les normes exigées seront publiées dans l'appel de candidatures.

34. Les qualifications, connaissances, habiletés et expériences suivantes sont considérés désirables d'un officier du CIC qui fait une demande de participation à une expédition nationale/internationale :

- a. bilingualism (English-French);
  - b. CIC qualifications, such as: Expedition Leader, Expedition Team Leader, Mountain Biking Instructor, Canoe Instructor;
  - c. experience acting as a Team Leader at the EC level, on an expedition summer course or as a platoon commander on the Leadership and Challenge Course at Rocky Mountain NACSTC; and
  - d. experience or professional civilian outdoor qualifications, such as mount-climbing, canoeing, rock-climbing, kayaking, orienteering, hiking, rappelling, spelunking and mountain biking.
- a. bilinguisme (anglais-français);
  - b. qualifications du CIC telles que: chef d'expédition, chef d'équipe d'expédition, instructeur de vélo de montagne et instructeur de canot;
  - c. expérience en tant que chef d'équipe au CE, au centre d'instruction sur un cours d'expédition ou en tant que commandant de peloton sur le cours de Leadership et défi au CNIÉCA Montagnes-Rocheuses; et
  - d. expérience ou qualifications professionnelles civiles dans le domaine du plein air, tel que : randonnée en montagne, escalade, canot, kayak, orientation, randonnée pédestre, rappel, spéléologie et vélo de montagne.

## **CIVILIAN PERSONNEL IN INSTRUCTOR ROLES**

35. All civilian personnel (providers, outfitters, guides, etc) acting as leaders and/or instructors must meet all employment, qualifications and/or certification requirements described in A-CR-CCP-951/PT-002.

## **FUNDING**

36. Funding for national and international expeditions comes from the budget of the SSO Army Cadets. Additional funding might be provided by the Army Cadet League of Canada (ACLC) for the procurement of items that are not available from the CF. The level of funding provided by the ACLC will be contingent on the funds available to the ACLC and the equipment required. Requirement for this type of equipment will be kept to the strict minimum.

37. Funding for regional expeditions comes from the RCSU.

## **PERSONNEL CIVIL DANS DES RÔLES D'INSTRUCTEUR**

35. Tous les membres du personnel occupant des postes de leaders et (ou) d'instructeurs doivent satisfaire à toutes les exigences d'emploi, de compétence et (ou) de certification décrites à la publication A-CR-CCP-951/PT-003.

## **FINANCEMENT**

36. Le financement des expéditions nationales, et internationales, provient du budget de l'OSEM Cad de l'Armée. Des fonds additionnels peuvent être disponibles auprès de la Ligue des cadets de l'Armée du Canada (LCAC) pour l'acquisition de matériel qui ne peut être acquis par les FC. Le niveau de financement dépendra des fonds disponibles à la LCAC ainsi que de l'équipement requis. Les besoins pour ce type d'équipement seront gardés à leur minimum.

37. Le financement des expéditions régionales provient du budget des URSC.

38. Funding for the running and staffing of expedition centres comes from the regional expedition budget.

## **FOOD FROM FIELD SOURCES**

39. As part of their Regional and National Expeditions, Army Cadets may be authorized to consume food from field sources like fish, small animals, plants, etc. This represents an exemption to the CCO Food Directive, specific to the nature of activities that can be found in high level Army Cadets expeditions.

40. The authorization to consume food from field sources must be granted by the CO of the RCSU responsible for the expedition and be clearly indicated in the Expedition Directive

41. Authorization may only be granted where the presence of a qualified staff is ensured to oversee food safety.

42. Cadets may be offered the opportunity but must not be obligated to eat food from field sources.

38. Le financement des opérations et du personnel des centres d'expéditions provient du budget régional des expéditions.

## **NOURRITURE PROVENANT DE SOURCES TROUVÉES EN CAMPAGNE**

39. Pour leurs expéditions régionales et nationales, les cadets de l'Armée peuvent être autorisés à consommer de la nourriture provenant de sources trouvées en campagne comme des poissons, du petit gibier ou des légumes. Ceci représente une exception à la Directive de nourriture des OCC, spécifique à la nature des activités au sein des expéditions de haut niveau des cadets de l'Armée.

40. L'autorisation de consommer de la nourriture provenant de sources trouvées en campagne peut être accordée par le cmdt de l'URSC responsable pour l'expédition et doit être clairement indiquée dans la directive de l'expédition.

41. L'autorisation ne peut être accordée que si la présence d'une personne qualifiée est assurée pour voir à la sécurité de la nourriture.

42. Les cadets peuvent se voir offrir l'opportunité de consommer de la nourriture provenant de sources trouvées en campagne, mais ils ne peuvent y être obligés.